

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 18 décembre 2024

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 18 décembre 2024, a examiné **un** avant-projet de loi du pays, arrêté **six** projets de délibération du gouvernement et adopté **37** arrêtés. Il a également examiné **23** dossiers d'étrangers et a émis **17** avis.

### Avant-projet de loi du pays

---

**Au visa d'Adolphe Digoué et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant modification de la partie législative du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (livre IV : *De la liberté des prix et de la concurrence*).

➤ *Voir le communiqué détaillé « Modifier le code du commerce pour permettre aux entreprises de poursuivre leur activité et pour lutter contre la vie chère ».*

### Projets de délibération du gouvernement

---

**Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **cinq** affaires.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative de Paris pour **une** affaire.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a validé la prise en charge de l'hébergement, de la restauration et du transport pour deux formateurs du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), dans le cadre des deux formations de sapeurs-pompiers suivantes :

- éducateurs des activités physiques (EAP 2) ;
- maintien des acquis opérateurs des activités physiques (FMA EAP 1).

Ces formations ont pour objectif de développer les compétences d'encadrement, notamment celles des opérateurs des activités physiques (EAP 1), au sein des centres d'incendie et de secours et de mettre en place un suivi individualisé d'entraînement physique des sapeurs-pompiers.

Les formations se sont tenues du 29 avril au 13 mai 2024, date à laquelle la formation d'éducateurs des activités physiques a été interrompue.

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a refusé neuf autorisations temporaires d'exercice de la profession de médecin en Nouvelle-Calédonie pour des médecins titulaires de diplômes délivrés hors de l'Union européenne.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé les trois professionnels de santé suivants, titulaires de diplômes étrangers (délivrés hors Union européenne), à exercer de façon dérogatoire et temporaire la profession de médecin en Nouvelle-Calédonie :

- Wilson Bizimana (spécialité en radiologie) ;
- Gustabe Negamiyimana (spécialité en oncologie médicale) ;
- Herveat Ramanandafy (spécialité en médecine interne et immunologie clinique).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Ronald Soh Demano, titulaire d'un diplôme de médecine délivré hors de l'Union européenne, à exercer temporairement la médecine au centre hospitalier Gaston-Bourret, au sein du service de pneumologie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC). Elle est arrêtée comme suit :

- *section de fonctionnement* : 943 653 020 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : 0 franc en recettes et -460 415 108 francs en dépenses.

Le budget 2024 de l'ASS-NC, ainsi modifié, est arrêté à la somme de 54 677 437 167 francs, répartis comme suit :

- *section de fonctionnement* : 52 033 369 017 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : 2 644 068 150 francs en recettes et 385 839 892 francs en dépenses,

Faisant apparaître un suréquilibre de 2 258 228 258 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le projet de contrat de financement avec la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie. Le président du gouvernement est habilité à signer le contrat afférent.

Pour rappel, afin d'assurer le financement de son besoin en fonds de roulement, la BCI a octroyé une ligne de trésorerie d'un montant de 1,5 milliard de francs au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Celle-ci arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2024, la BCI a renouvelé l'octroi de cette même ligne de trésorerie à la collectivité.

### Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la permanence des transports sanitaires terrestres en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'urgence, pour la période du 6 janvier au 6 juillet 2025 inclus.

55 entreprises de transports sanitaires sont agréées en Nouvelle-Calédonie. Elles sont tenues de participer et de satisfaire les demandes émises par le centre 15, sous peine de sanctions en cas d'infractions ou de manquements à leurs obligations réglementaires.

Pour le premier semestre 2025, pour la permanence de nuit sur les secteurs de Nouméa et du Grand-Nouméa, huit sociétés sur les seize agréées refusent de participer à la permanence.

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a publié la liste des candidats admis à l'examen d'aptitude de représentant en douanes :

| Nom                        | Prénom     |
|----------------------------|------------|
| Boufeneche épouse Bouye    | Louisa     |
| Carpentier épouse Bineau   | Karine     |
| Doelbari                   | Priscillia |
| Fagu épouse Dujardin-Bizat | Lindsay    |
| Maurer épouse Mourinet     | Mathilde   |
| Mitrope                    | Sylvie     |

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Nangard                | Laurence          |
| Nicar                  | Melissa           |
| Pillot épouse Bourgade | Sandra            |
| Ravhor                 | Ella              |
| Tasipan                | Jean-Mickael John |
| Tournier               | Muriel            |
| Tuufui Épouse Kavakava | Apolina           |
| Wantar                 | Stéphanie         |

### Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'installation d'une ligne électrique basse tension par la société Enercal sur une parcelle de terrain située dans la commune de Hienghène. Le président du gouvernement est habilité à intervenir à l'acte.

### Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2023/GNC du 24 août 2022 portant désignation des membres du conseil portuaire du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC).

Frédéric Pierson est désigné représentant des agents en douanes en remplacement d'Hugues Bienfait, qui a présenté sa démission.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-449/GNC du 28 février 2024 portant organisation de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).

La dénomination du service compétent en matière d'immatriculation est clarifiée par souci de cohérence. D'autre part, les deux bureaux (celui de l'ingénierie routière et des ouvrages d'art et celui de l'entretien et de l'exploitation) sont rétablis au sein du service des routes et de la topographie.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé divers tarifs du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC), applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

| Tarifs                                       | Modifications   |
|--|---|
| Entrée aux concerts et aux spectacles        | Augmentation de 200 francs des tarifs de concerts des saisons « Île de Lumière » et « International »   |
|  | Création de deux tarifs concernant les spectacles et concerts de fin d'année des élèves du conservatoire.   |
| Cotisations des élèves pour la filière danse | <p><b>Pour les élèves de Nouméa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de 150 francs de frais d'inscription annuelle (frais postaux inclus) ;</li> <li>- augmentation de 475 francs pour le forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite (sur présentation d'un justificatif) ;</li> <li>- augmentation de 175 francs pour le forfait mensuel Éveil ;</li> <li>- augmentation de 300 francs pour le forfait mensuel Préparatoire ;</li> <li>- augmentation de 225 francs pour le forfait mensuel cycle 1, 2, 3 et spécialisé ;</li> <li>- augmentation de 300 francs pour le forfait danse urbaine et/ou danse traditionnelle ;</li> <li>- augmentation de 300 francs pour le forfait mensuel Open Cours ;</li> <li>- augmentation de 2 000 francs pour une carte de cinq cours prépayés, valable six mois, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans ;</li> <li>- augmentation de 1 000 francs pour une carte de 10 cours prépayés, valable un an, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans.</li> </ul>   |
|  | <p><b>Pour les élèves des antennes décentralisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de 150 francs de frais d'inscription annuelle (frais postaux inclus). Ce montant n'est toutefois pas dû s'il a déjà été réglé dans le cadre d'une inscription à la filière musique en antenne décentralisée ;</li> <li>- augmentation de 475 francs pour le forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite (sur présentation d'un justificatif) ;</li> <li>- augmentation de 200 francs pour le forfait mensuel Éveil ;</li> <li>- augmentation de 175 francs pour le forfait mensuel Préparatoire ;</li> <li>- augmentation de 175 francs pour le forfait danse urbaine et/ou danse traditionnelle ;</li> <li>- augmentation de 250 francs pour le forfait mensuel en cycle 1, 2, 3 et spécialisé ;</li> <li>- augmentation de 300 francs pour le forfait mensuel Open Cours ;</li> <li>- augmentation de 1 000 francs pour une carte de cinq cours prépayés, valable six mois, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans ;</li> <li>- augmentation de 2 000 francs pour une carte de 10 cours prépayés, valable un an, toutes disciplines, hors cursus, pour adultes professionnels des métiers artistiques et sportifs et porteurs d'un Ridet de moins de deux ans.</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| Vente des tenues et chaussons de danse pour les élèves du conservatoire | Création de nouveaux tarifs et augmentations de 600 à 700 francs de tarifs existants.  |
| Locations des biens et services du conservatoire                        | augmentation de 1 000 francs de la location d'instruments ;  |
|   | augmentation de 20 000 francs de la location de l'auditorium (+ C2 et loge) ;  |
|   | modification de la location de la salle de répétition qui passe d'un tarif mensuel (9 000 francs /mois – 1x/semaine) à un tarif journalier (3 000 francs /jour)  |
| Cotisations des élèves pour la filière musique                          | <p><b>Pour les élèves de Nouméa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de 150 francs de frais d'inscription annuelle (frais postaux inclus) ;</li> <li>- augmentation de 475 francs pour le forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite (sur présentation d'un justificatif) ;</li> <li>- augmentation de 100 francs pour le forfait mensuel Éveil ou Parcours découverte musicale de cinq à six ans (un à deux ans de cursus) ;</li> <li>- augmentation de 225 francs pour le forfait mensuel cycle 1, 2, 3 et spécialisé pour un élève d'âge scolaire, et étudiant;</li> <li>- augmentation de 175 francs pour le forfait mensuel 2<sup>e</sup> instrument ou formation musicale seule (FM classique, FM jazz MAA, FM chanteur) ;</li> <li>- augmentation de 300 francs pour le forfait mensuel cycle 1, 2, 3 et spécialisé pour un adulte ;</li> <li>- augmentation de 800 francs pour un forfait mensuel grand ensemble seul, orchestre seul, chorale seule ; atelier jazz MAA seul ;</li> <li>- augmentation de 800 francs pour un forfait mensuel pour tout atelier additionnel (grand ensemble, orchestre, atelier jazz MAA, chorale);</li> <li>- augmentation de 800 francs pour un forfait mensuel MAO seul. Ce forfait est appliqué en sus d'un quelconque autre forfait ;</li> <li>- augmentation de 5 francs pour un forfait mensuel atelier technique vocale et FM lecture de partition, pour chanteur amateur ;</li> <li>- augmentation de 450 francs pour le forfait mensuel pour la classe de chant lyrique et chant musiques actuelles, pour un adulte ;</li> <li>- augmentation de 225 francs pour le forfait mensuel pour la classe de chant lyrique et chant musiques actuelles, pour un élève d'âge scolaire et étudiant.</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>Pour les élèves des antennes décentralisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de 150 francs de frais d'inscription annuel (frais postaux inclus) ;</li> <li>- augmentation de 475 francs pour le forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite (sur présentation d'un justificatif) ;</li> <li>- augmentation de 200 francs pour le forfait mensuel éveil ou parcours découverte musicale de 5 à 6 ans ;</li> <li>- augmentation de 100 francs pour le forfait mensuel initiation 7 à 10 ans ;</li> <li>- augmentation de 225 francs pour le forfait mensuel cycle 1, 2, 3 et spécialisé pour un élève d'âge scolaire, et étudiant ;</li> <li>- augmentation de 290 francs pour le forfait mensuel cycle 1, 2, 3 et spécialisé pour un adulte ;</li> <li>- augmentation de 300 francs pour le forfait mensuel 2<sup>e</sup> instrument ;</li> <li>- augmentation de 800 francs pour un forfait mensuel grand ensemble seul, orchestre seul, chorale seule ; atelier jazz MAA seul ;</li> <li>- augmentation de 800 francs pour un forfait mensuel pour tout atelier additionnel (grand ensemble seul, orchestre seul, atelier jazz MAA seul) ;</li> <li>- augmentation de 800 francs pour un forfait mensuel MAO seule. Ce forfait est appliqué en sus d'un quelconque autre forfait ;</li> <li>- augmentation de 5 francs pour un forfait mensuel atelier technique vocale et FM lecture de partition, pour chanteur amateur.</li> </ul> |
|--|---|

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des aides financières d'un montant total de 2 850 000 francs à quatre projets de performance océaniens dans le cadre de sa politique en faveur de l'excellence sportive. Les athlètes soutenus sont les suivants :

| Athlète          | Discipline               | Projet sportif                                   |
|------------------|--------------------------|--|
| Loan VILLE       | Athlétisme (400 m haies) | Participation au Championnat d'Europe (Rome)     |
| Alexandre GANÉ   | Natation                 | Performer au championnat France Elite (Chartres) |
| Manon BALDOVINI  | Natation                 | Intégrer le top 5 de sa catégorie d'âge          |
| Antoine OLLIVIER | Kitesurf                 | Championnat du monde junior (Tarifa)             |

### Au visa de Mickaël Forrest, de Laurie Humuni et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé l'octroi du label « Case numérique® » édition 2024 aux espaces publics numériques de la médiathèque municipale de Thio, de la médiathèque de Kaala-Gomen et de la Cyber tribu AJI à Wé (Lifou).

Dans le cadre de leur labellisation, des subventions peuvent être attribuées aux espaces publics numériques concernés qui participent à la lutte contre la fracture numérique et apportent un service de qualité aux usagers.

### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2024-1225/GNC du 19 juin 2024 fixant les modalités d'application de la délibération n° 147/CP du 14 juin 2024, afin de corriger la légalité d'un article.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les procédures et paramètres liés aux différents travaux hyperbares effectués en milieu subaquatique relevant de la mention A, à savoir les activités ayant pour objet l'exécution de travaux de types industriel, minier, hydraulique (câbles électriques ou téléphoniques) ou encore le maritime portuaire (les ports, les wharfs, les quais, les jetées et digues, le balisage maritime, etc).

La liste des travaux relevant de la mention A est également fixée.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les procédures et paramètres liés aux interventions hyperbares effectuées en milieu subaquatiques relevant de la mention B, à savoir les activités définies ainsi : « Techniques, sciences, pêche, aquaculture, médias et autres interventions ».

### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des aides à la production audiovisuelle et cinématographique d'un montant de 5 970 000 francs à six sociétés de production audiovisuelle et cinématographique pour la réalisation de sept projets de films documentaires, magazines, fictions et clips vidéo.  
Il s'agit de payer les soldes restants qui n'ont pas été versés dans les délais fixés par la convention initiale.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé le prix et les modalités de cession de parts sociales au sein de la SCP « Office notarial Catherine Lillaz, Élisabeth Mougel, et Stéphanie Laubreux ».  
Le retrait de la SCP de Catherine Lillaz qui cède sa part à Élisabeth Mougel, est ainsi prononcé, modifiant l'arrêté n° 99-487/GNC du 16 septembre 1999 qui portait nomination d'une société civile professionnelle dans un office de notaires et nommant des notaires associés.  
La nouvelle raison sociale de la société civile professionnelle est désormais dénommée « Office notarial Elisa Mougel et Stéphanie Laubreux », notaires associés.

### Au visa de Yoann Lecourieux et Jérémie Katidjo-Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 200 000 francs à l'association pour la conservation en cogestion du Mont Panié DAYU BIIK, dans le cadre de

sa participation à la Conférence internationale sur l'économie solidaire et le développement durable inclusif, qui s'est tenue les 21 et 22 novembre 2024.

### Au visa de Jérémie Katidjo-Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP) d'un montant maximal de 892 000 francs à l'association Dôône Mak dans le cadre de l'appel à projets 2023/2024 pour la préservation du captage d'eau de Tanghène.

Il s'agit d'une opération validée dans le cadre de l'appel à projets 2023/2024 de la PEP, qui vise à réaliser des plantations en amont du captage de Tanghène et de conduire des actions de sensibilisation auprès des populations sur la préservation de la ressource et du captage.

## Arrêtés de nomination

---

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Filomena Moleana en qualité d'adjointe au chef du service du pilotage budgétaire et de la stratégie financière de la direction du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Virginie Ngo en qualité d'adjointe au chef du service des collectivités locales et des établissements publics de la direction du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF).

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé **neuf** titres de séjour et en a refusé **cinq**. Il a également accordé **deux** autorisations de travail et **sept** renouvellements d'autorisations de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la proposition de délibération portant création du haut conseil de l'économie sociale et solidaire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis des avis sur la reconnaissance des intérêts moraux et matériels en Nouvelle-Calédonie pour 17 personnes.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Laurie Humuni**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat ; secteur de la fonction publique, coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.